

Bruxelles, le 30 juillet 2026
(OR. en)

7443/26
COR 1

AGRILEG 57
VETER 38
DELECT 54

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	29 juillet 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 5594 final
Objet:	RECTIFICATIF du 28.7.2026 au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/688 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24) et l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et introduisant une dérogation pour les mouvements d'équidés enregistrés [C(2026) 901]

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 5594 final.

p.j.: C(2026) 5594 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28.7.2026
C(2026) 5594 final

RECTIFICATIF

du 28.7.2026

au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/688 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24) et l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et introduisant une dérogation pour les mouvements d'équidés enregistrés

[C(2026) 901]

RECTIFICATIF

au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/688 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24) et l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et introduisant une dérogation pour les mouvements d'équidés enregistrés

[C(2026) 901]

Au considérant 6, première phrase:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

Au considérant 6, quatrième phrase:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

Au considérant 18:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

À l'article 2, second alinéa:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».